



VOYAGE DE L'ALVS EN BELGIQUE

Le jeudi 15 mai, l'ALVS avait invité ses adhérents et amis à bénéficier d'un voyage aux grottes de HAN en Belgique. Le rendez-vous était fixé à 7 h 30 sur la place du village. Si le trajet a pris beaucoup de temps à cause de travaux et d'axes routiers chargés aux abords des agglomérations, le programme prévu a, malgré tout, pu être maintenu grâce à la persévérance des organisateurs.

C'est ainsi que nous nous sommes laissés guider jusqu'à 110 mètres au centre de la terre. Nous avons pu découvrir les différentes galeries, salles et concrétions de la Grotte, sculptées par la rivière la Lesse qui la traverse et continue quotidiennement son œuvre au gré des crues. Stalactites, stalagmites, coulées de calcite, cristaux nous ont émerveillés tout au long du parcours. Nous avons ensuite dégusté la renommée carbonnade lors d'un repas complet servi à un rythme millimétré mais attentionné et apprécié.

Puis, à bord d'un safari-car, nous nous sommes laissés emmener au creux du parc de 250 hectares entre forêt et prairies. Au-delà des sangliers qui ont été les premiers à nous accueillir nous avons traversé les espaces réservés à de nombreuses autres espèces animales comme les cerfs, chevreuils, aurochs de Heck, loups, cigognes et sa nurserie, ours... (le parc compte près de 650 animaux). Le tout commenté par le chauffeur/guide qui a mis en avant l'objectif du parc, de protection voire de réintroduction. Si certains d'entre nous ont profité du trajet du retour pour s'accorder un repos bien mérité, beaucoup ont continué à converser pour bercer les premiers ! et aucun d'entre nous n'a vu passer le temps de route. Un beau moment de convivialité.

Sylvie Brianchon

UN BUREAU FRANCE SERVICES AU SEIN DE LA COM DE COM A CORBIE

La communauté de communes du Val de Somme accueille désormais un bureau **France services**.

France services est un réseau de services ouverts au public sans rendez-vous. Ce guichet unique permet d'accéder facilement à une large gamme de services administratifs.

Les conseillers France services vous accompagnent pour compléter vos démarches en ligne, et répondent à toutes vos questions concernant les principaux organismes de service public : impôts, allocations familiales, retraite, emploi, assurance maladie, la Poste, points justice, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Pour les habitants du Val de Somme, c'est une solution pratique offrant ainsi un gain de temps et une assistance personnalisée. Un poste informatique en libre-service est à disposition durant les horaires d'ouverture pour faire vos recherches et vos demandes en autonomie

Une permanence Impôts est ouverte le mercredi de 9 h à 12 h avec ou sans rendez-vous. **Elle sera suspendue** le temps de la période estivale : **Du 12 juillet au 15 août. Elle reprendra donc le mercredi 20 août matin.**

Une nouvelle permanence vient de se mettre en place depuis le mercredi 18 juin. Il s'agit de la permanence Région. Celle-ci se déroule tous les mercredis après-midi.

Elle est à destination de toutes personnes souhaitant des informations sur les aides régionales (aide au permis, aide pour l'alternance, aide au transport...).

Les usagers doivent contacter le numéro vert : 0 800 026 080 pour pouvoir être positionnés sur la permanence.



Bureau France Services - Communauté de communes du Val de Somme
31 TER rue Gambetta- Enclos de L'Abbaye - 80800 CORBIE.

Avec ou sans rendez-vous :

Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Le samedi de 9 h à 12 h

email : val-de-somme@france-services.gouv.fr

Tel : 03 22 96 29 00

CALENDRIER :

Lundi 14 juillet : Fête nationale

Samedi 26 juillet : Concours de pêche au blanc

Dimanche 28 septembre : Réderie (organisée par l'APVS)

Samedi 18 octobre : Le Festivaux

Samedi 15 novembre : Pucés des couturières (organisées par l'ALVS)

Dimanche 7 décembre : Repas des aînés



Vaux Infos



BULLETIN N°23 - JUILLET 2025

LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAUX-SUR-SOMME



EDITO

LE MAIRE,
Philippe GOSSELIN

C'est désormais pratiquement avec certitude que la rentrée scolaire 2025/2026 se fera avec une réduction de poste d'enseignant. Ce n'est pas sans tumulte que cette suppression est devenue effective puisque des manifestations de parents d'élèves s'étaient tenues dans les différentes communes et de leur côté les conseils municipaux se sont positionnés sur un refus de réduction de moyen. Face à cette réduction de moyen, le choix de la fermeture d'une classe aurait dû être pris par les élus. Faute d'accord par ces derniers, la décision est revenue à la direction académique qui a décidé de fermer la classe d'Hamelet, seule et unique classe de ce village, entraînant de fait, une fermeture d'école. Un dernier recours a été adressé auprès du tribunal administratif dont la conclusion devrait nous parvenir pour le 27 juillet 2025. Un conseil d'école s'est tenu ce 24 juin et les prévisions pour la rentrée de septembre sont arrêtées de manière suivante pour les 111 élèves de notre regroupement ;

- deux classes à Vaux-sur-Somme
- une classe à Vaire-sous-Corbie
- deux classes à Le Hamel

À noter que 21 élèves partent pour le collège et que seulement 9 viennent rejoindre le SISCO. Déficitaire cette année, la rentrée 2026/2027 pourrait l'être tout autant.

C'est malheureusement sur ces tristes nouvelles que je vous laisse maintenant prendre connaissance de l'actualité de notre village. Je vous souhaite bonne lecture et de bonnes vacances.

LANCEMENT DU NOUVEL ADRESSAGE

Comme nous l'avions mentionné dans nos précédents numéros, le conseil municipal a sollicité le concours de La Poste pour mettre en place une refonte de l'adressage dans la commune. Cette nécessité répond à la loi 3DS du 21 février 2022 qui, impose aux communes de numéroter de façon cohérente et structurée toutes les habitations, lieux d'intérêts, lieux publics et bâtiments de la commune.

L'objectif est d'avoir une seule base nationale plus fiable, notamment pour résoudre les problématiques d'accès au

secours, ou de livraisons de colis.

Cela permettra aussi de faciliter le déploiement de la fibre, et de disposer de données GPS fiables.



Cette démarche implique un changement du numéro d'habitation, voire de nom de rue. Ce changement concerne chacun d'entre nous, c'est la raison pour laquelle, deux réunions publiques animées

par des agents de La Poste ont été organisées en mars 2024 et ce 16 janvier 2025, pour expliquer les enjeux, la méthode et pour répondre aux interrogations de chacun.

L'analyse de la situation a mis en évidence des incohérences dans la numérotation, et dans certaines dénominations. Une nouvelle numérotation basée sur le système métrique a donc été décidée et approuvée par le conseil municipal. Elle sera mise à jour sur la Base Adresse Nationale.

On vous accompagne

Le nouvel adressage est actuellement en cours de mise en place, chaque foyer de la commune a reçu une attestation pour officialiser son nouveau numéro.

Les propriétaires-bailleurs doivent également informer leurs locataires de ces nouvelles dispositions.

Les habitants qui en ont fait la demande, se sont vus attribuer une plaque pour leur nouveau numéro, fournie par la municipalité, et sont tenus de venir la chercher en mairie aux heures de permanence.

Un kit de nouvel adressage a été distribué dans chaque foyer pour vous guider dans vos démarches administratives.

Ce kit vous informe principalement sur les dispositions suivantes :

• La mairie se charge de prévenir pour tous différents services : Les services du cadastre ; SDIS (pompiers) ; L'INSEE ; La direction départementale des territoires (DDTM) ; La Communauté de Communes du Val de Somme ; La Poste ; La Gendarmerie

• La carte d'identité, le passeport et le permis de conduire portant l'ancienne adresse restent valides, vous n'avez pas à les refaire.

• La carte grise doit être modifiée dans le mois qui suit la date de votre changement d'adresse via le site Internet :

<https://ants.gouv.fr>, rubrique « **modifier l'adresse sur**

ma carte grise »

• Nous vous guidons pas à pas pour déclarer votre nouvelle adresse sur service-public.fr, qui déclenche automatiquement votre nouvelle adresse sur différents services de l'état.

La mairie se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos éventuelles interrogations.

DANS CE NUMÉRO

- Lancement du nouvel adressage
- La chasse aux œufs de pâques
- Le concours de pêche à l'américaine
- Messes dans notre église Gildart

- Le cirque au village
- Remplacement des fenêtres de l'école et du logement de fonction
- Nouveaux panneaux points nœuds
- Première réderie semi nocturne

- Installation d'un feu comportemental aux abords de l'école
- Voyage de l'ALVS en Belgique
- Un bureau de France Services à la Com de Com de Corbie



LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Une douzaine d'enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents se sont retrouvés pour cette nouvelle chasse aux œufs, en ce samedi de pâques. Après la ruée sur la place pour découvrir les chocolats cachés, nos jeunes aventuriers se sont amusés avec des jeux installés dans la cour de l'école, avant de prendre une boisson bien méritée, servie dans la mairie. Les paniers remplis de friandises en chocolat, les enfants sont repartis chez eux, avec le souhait de revenir l'année prochaine.



LE CONCOURS DE PÊCHE À L'AMÉRICAINNE

13 équipes de deux pêcheurs ont participé au concours de pêche à l'américaine ce samedi 3 mai. Le temps frais et pluvieux n'était pas propice à une pêche fructueuse, mais l'essentiel était que tous ces passionnés, rompus aux intempéries, ont pu profiter de la nature et du grand air autour de l'étang Galametz, et se retrouver pour échanger sur leur loisir favori dans une ambiance très amicale. Chacun a pu repartir avec plusieurs lots, pour couronner cette journée parfaitement organisée par les membres de l'APVS.



MESSES DANS NOTRE ÉGLISE SAINT-GILDART



Notre nouveau prêtre, le père Yves Delépine, est venu célébrer une première messe ce 13 février en fin de journée, mettant ainsi en pratique pour son arrivée, sa volonté d'officier dans chacune des églises de ses paroisses.

Une autre messe a été prononcée le lundi 30 juin, correspondant à la date de l'ancienne fête du village.

Le père Delépine est devenu le curé des paroisses Sainte Colette et Saint Marin de l'Hallue depuis le 1er septembre 2024, succédant ainsi à l'abbé Paul Sawadogo, qui avait été nommé uniquement pour un an.

LE CIRQUE AU VILLAGE

Ces dernières semaines, 2 petits cirques itinérants se sont succédés et se sont posés sur la place de notre village pour dresser leur chapiteau et exposer leurs animaux domestiques. Des représentations ont été données pour un public familial, faisant ainsi découvrir à tous, la magie de la piste aux étoiles.



REPLACEMENT DES FENÊTRES DE L'ÉCOLE ET DU LOGEMENT DE FONCTION



L'entreprise Dupont à Corbie a été retenue pour effectuer le remplacement des fenêtres et portes de l'ancienne classe ainsi que du logement de fonction, loué actuellement à Christophe, notre employé communal. Ces huisseries séculaires étaient devenues au fil des années de véritables passeroies thermiques. Ces travaux indispensables, réalisés sur mesure, amèneront du confort dans ces logements et vont considérablement alléger la facture énergétique.

Rappelons qu'à l'initiative du plan de relance économique de l'état en 2022, nous avons mené le projet de rénovation complète de l'école durant deux ans. Ce projet a été abandonné, en raison du désengagement du département pour l'octroi de subventions en 2024 et de l'incertitude qui plane sur le devenir de nos écoles.



NOUVEAUX PANNEAUX POINTS NŒUDS

De nouveaux panneaux de signalisation viennent de fleurir sur notre village. Il s'agit de Points Nœuds, un système d'orientation destiné aux cyclotouristes. Vous les trouverez au calvaire, au carrefour, dans la rue de l'abreuvoir et aux abords du pont.

Chaque intersection ou nœud se voit attribuer un numéro, et les numéros sont balisés, de sorte que le cycliste sait toujours quel chemin emprunter pour se rendre au nœud suivant.

Ce système de balisage qui nous vient tout droit des Pays-Bas et de la Belgique, a récemment été implanté en baie de Somme et autour d'Abbeville, avant de se trouver déployé sur notre secteur.

Le projet du réseau Points Nœuds « Somme à Vélo » a été financé dans le cadre du projet européen Eurocyclo dans l'objectif de mailler progressivement le Nord de la France.

PREMIÈRE RÉDERIE SEMI-NOCTURNE



Ce samedi 14 juin, la société de pêche a voulu innover le principe, en organisant une réderie semi-nocturne, ouverte à partir de 14h00. Vingt-six exposants ont répondu présent à cet événement, en occupant leur espace réservé sur la place du village. Un flux régulier de visiteurs s'est répandu tout au long de l'après-midi, malgré un temps mitigé et la présence de plusieurs fêtes des écoles dans le secteur qui auraient pu détourner ces promeneurs du jour. Pour une première, considérant le niveau de fréquentation et l'activité de la buvette et de la restauration, les organisateurs se disent satisfaits de cette journée. Ils nous donnent maintenant rendez-vous pour la prochaine réderie, le 28 septembre.

INSTALLATION D'UN FEU COMPORTEMENTAL AUX ABORDS DE L'ÉCOLE



Un feu tricolore comportemental vient d'être installé en haut de la rue du calvaire, une centaine de mètres avant l'entrée de l'école, afin de réduire la vitesse excessive et de sécuriser la zone. Il va être mis en service dans quelques jours.

Si un feu tricolore comportemental ressemble à un feu «classique», il n'en est pas un ! Également bien nommé feu de signalisation intelligent ou feu tricolore récompense, il change de couleur suivant la vitesse des véhicules qui passent à proximité. Il passe automatiquement au

rouge si le conducteur va trop vite et au vert si sa vitesse est adéquate. Ce système intelligent qui récompense les automobilistes qui respectent le Code de la route fait partie des outils destinés à lutter contre les accidents et à améliorer la sécurité routière.

Afin d'inciter les automobilistes à adopter la bonne attitude sur la route, le système est basé sur un contrôle précis de la vitesse à l'approche du feu. La mesure de la vitesse des véhicules est réalisée en continu par un radar muni d'un capteur doppler. Celui-ci compare la vitesse autorisée (paramétrée à 50 km/h) à celle détectée sur chaque véhicule.

- Par défaut, un feu tricolore récompense est en mode rouge.
- Il passe automatiquement et instantanément au vert si la vitesse du véhicule est en dessous de la vitesse limite autorisée. Le signal reste au vert pendant environ 6 secondes.
- Au contraire, une vitesse excessive déclenche une alerte qui fait passer le feu au rouge. Le signal reste alors au rouge pendant 1 à 10 secondes

Pour la réalisation cette installation, la commune a sollicité une subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 40%, et au département (fond d'appui aux communes), également à hauteur de 40%. Le montant restant réellement à la charge de la commune s'élève donc à 20% du cout total de l'opération, soit 2 228.00€ HT.

